



DGA de l'Administration Générale
Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2025.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Lors de la séance publique du 13 décembre 2024, l'Assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif (BP) du centre médico-psycho-pédagogique départemental (C.M.P.P.D) pour l'exercice 2025.

Le 27 juin 2025, le budget supplémentaire (BS) a été approuvé par l'Assemblée.

Il comprenait, outre la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024, la décision modificative (DM) n°1, qui a amendé le BP 2025, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Après cette séance, le budget s'élève, crédits d'ordre compris, à 2 728 267 € en charges de fonctionnement et à 196 398 € en dépenses d'investissement.

Il convient à présent d'examiner et de se prononcer sur les données relatives à la décision modificative n°2 (DM2) 2025.

Concernant la DM2, seule la section de fonctionnement fait l'objet d'inscriptions budgétaires.

La section de fonctionnement s'équilibre à 164 062 €.

Le besoin est majoritairement lié aux dépenses de personnel (111 K€).

Celles-ci se décomposent essentiellement en des besoins pour revalorisation de l'IFSE des personnels de la filière médico-sociale (73,5 K€), pour paiement des cotisations CNRACL en raison du nouveau taux de cotisation applicable depuis janvier 2025 (21,4 K€), auxquels s'ajoutent un

réajustement concernant la rémunération principale - personnel titulaire et stagiaire - (10 K€), et des aménagements mineurs (indemnités de télétravail ou versements de transport par exemple).

Hors charges salariales, 53 K€ sont nécessaires.

En premier lieu, ces dépenses recouvrent, pour la plupart, des locations immobilières (21,5 K€), des travaux de désinsectisation des chenilles dans le jardin de l'antenne de Saint-Barnabé et au nouveau site des Alpilles (4 K€) et d'achats de tests psychologiques et psychomoteurs destinés à équiper l'antenne des Alpilles dont l'ouverture est effective depuis le 25 août 2025 (2 K€).

Au-delà, une première majoration de crédits de 20 657 € est nécessaire pour couvrir les admissions en non-valeur et une seconde de 3 898 € au titre d'une provision pour dépréciation des créances.

Face à ces charges, il est procédé à une inscription de recettes au titre du CEPOM (45 K€) et une ponction sur le résultat de fonctionnement (118 579 €). Le résultat disponible s'élèvera après ces opérations à 117 159,94 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. VASSAL'.

Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025****RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ****OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2025.**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi dix sept octobre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, M. Yves VIDAL.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à M. Lionel DE CALA, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Gérard GAZAY à Mme Judith DOSSEMONT, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Richard MALLIE à M. Jean-Marc PERRIN, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Amapola VENTRON à Mme Danielle MILON.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 OCTOBRE 2025****RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ****OBJET : Centre médico-psycho-pédagogique départemental - Décision modificative numéro 2 pour l'exercice 2025.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 17 octobre 2025, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire du centre médico-psycho-pédagogique départemental annexée,

A décidé :

- d'adopter la décision modificative n°2 pour l'exercice 2025 du budget annexe du centre médico-psycho-pédagogique départemental (C.M.P.P.D) ;
- de préciser que cette décision modificative est adoptée, comme pour le budget général, sans vote formel, selon les groupes de la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 11

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO